

Ville de Thuin



1947



Procession Saint-Roch



Dimanche 18 & Lundi 19 Mai

GRANDE

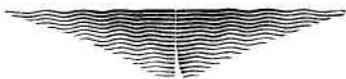
MARCHE MILITAIRE

organisée par l'Administration Communale

avec le concours du Comité Saint-Roch

ORDRE DU CORTÈGE

1. Gendarmerie
2. Sapeurs et Grenadiers de l'Empire Thuin
3. Zouaves Français Thuin
4. Marche St Pierre Thy-le-Château
 - a) Sapeurs
 - b) Grenadiers
 - c) Musique
 - d) Voltigeurs
5. Les Mousquetaires Thuin
6. Coloniaux Jumet
7. Harmonie Royale Thuin
8. Pompiers Ville-Haute Thuin
9. Les Marins Français Jumet
10. Pompiers Waibes Thuin
11. Les Matelots Jumet
12. Scouts Thuin
13. Garde Thudinienne Thuin
14. Les Lanciers Jumet
15. Fanfares Thudiniennes Thuin
16. Chasseurs Pompiers Ville-Basse Thuin
17. Zouaves Pontificaux (garde d'honneur St Roch) Thuin
18. St Roch
19. Le Clergé
20. Administration Communale



ORDRE DE MARCHÉ

Dimanche 18 Mai

A 10 heures, Place de la Ville-Basse, réception des sociétés étrangères.

A 1 heure, au Chant des Oiseaux, Réunion des Sociétés participantes pour la formation du cortège qui se mettra en marche à 1 h. 1/2 très précise.

ITINÉRAIRE : Chant des Oiseaux, rue de Stoupré, rue de la Celle, Drèves des Alliés, rue de Charleroi, Grand'Rue, Grand'Place, Nouvelle Rampe, Moustier, Eglise de la Ville-Basse, rue St-Nicaise, rue du Pont, Gare du Nord, Waibes, Place, (arrêt de 45 minutes) Waibes, Gare du Nord, rue des Ecoles, rue Longue, rue du Pont, rue t'Serstevens, Moustier, rue du Curé, route de Ragnies, Piraille, Maladrie (arrêt de 45 minutes), Maladrie, Maroëlles, Béni-Chêne, Couture, Gare de l'Ouest, Chapelle Saint-Roch, Gare de l'Ouest, Moustier, rue t'Serstevens. **Dislocation.**

La remise des primes aux Sociétés étrangères aura lieu à l'issue du Cortège.

Lundi 19 Mai, à 10 heures,

Grande Messe Militaire en Musique

A l'issue de la Messe, formation du Cortège qui se rendra à la Chapelle St-Roch, Piraille, rue du Curé, Moustier, Nouvelle Rampe, rue d'En-Bas, Grand'Rue, Crépion, Grand'Rue, Grand'Place. **Dislocation.**

N. B. - Il sera tenu note, pour la répartition des primes, de la tenue et de la bonne marche pendant toute la durée de la Procession. Il ne sera pas accordé de prime aux sociétés n'ayant pas effectué tout le parcours.

“ La Marche Militaire, Proce-
sion Saint-Roch, est l'une des
plus anciennes du Pays del'Entre-
Sambre-et-Meuse : Elle fut fon-
dée après le siège de Thuin de
1654 et dura jusqu'au XVIII^e siècle.
Elle fut réorganisée en 1866 après
l'épidémie de choléra qui ravagea
la ville.,.



COMITÉ ORGANISATEUR :

Les Présidents d'Honneur :

Baron P. Gendebien-Pirmez. M^{me} Veuve Omer Bernard. M. V. Hennuy.

Le Secrétaire,

J. Hennuy.

Le Président,

Art. Bastin.

Le Trésorier,

I. Bohain.

Les Commissaires :

**Bastin A., Bohain A., Bohain V., Corbugy G., Gérard M., Hennuy P.,
Jéhu M., Leclercq J., Lenom J., Piraux F.,**